

## Compte rendu du SamedICEM

Samedi 19 janvier 2019

Ecole Bungert – Thann

*Compte rendu rédigé par Claudine Braun*

### Comment penser la sanction pour réparer et responsabiliser ?

Face à certaines situations dans notre classe,  
nous sommes amenés à faire appel à différents moyens  
pour répondre à des comportements inappropriés.

Avec plus ou moins de succès à court ou long terme....

Il s'agit de responsabiliser les enfants face à des actes à réparer  
ou des comportements à modifier.

Comment ça marche ? Quels outils utilisons-nous ?

18 collègues étaient présents, de la maternelle au  
CM2.

Hélène nous accueille dans sa classe. Elle est le  
maître d'œuvre d'un sujet complexe !

Après l'introduction d'Annie, nous avons essayé  
d'aborder le vif du sujet et Hélène nous a posé  
d'emblée le problème de son fonctionnement  
avec les ceintures de comportement. Suite à des  
difficultés de comportement ces dernières an-  
nées, elle a listé, avec une collègue, leurs at-  
tentes en matière de comportement à adopter de  
la part des enfants. Hélène les a classées de ce  
qui lui paraissait le plus simple jusqu'aux règles  
plus complexes, et elle les a réparties en étapes  
à franchir sous formes de ceintures.

Les passages de ceintures sont discutés lors des  
conseils chaque semaine. Le problème que pose  
Hélène est le temps consacré à ce processus, qui  
exige, si l'on veut être rigoureux et juste, de véri-  
fier que les enfants demandeurs de passage de  
ceinture sachent effectivement adopter les com-  
portements demandés. Qui contrôle ? Comment  
se fait ce contrôle ?

Hélène nous a projeté les premiers items de sa  
liste de comportements qu'elle aimerait voir adop-  
ter par les enfants. Elle n'a pas eu de réponses  
précises à ses questions parce que la discussion  
s'est tournée très vite vers la pertinence de ce qui  
est exigée dans la classe d'Hélène, et notamment  
l'entrée en classe dans le calme, en silence. Bien  
que cette question ait déjà été discutée au forum  
de la rentrée, elle a encore suscité de nom-  
breuses réactions et des présentations de fon-  
ctionnements différents. C'est ainsi que nous  
avons constaté que plusieurs écoles ont choisi  
une entrée dans les classes en autonomie, au fur  
et à mesure que les enfants arrivent. Les ensei-  
gnants sont dans leur classe, ou alors surveillent  
deux classes pour favoriser une arrivée dans le  
calme. Un enseignant ou la directrice surveille  
l'entrée de l'école et des AVS (auxiliaires de vie  
scolaire) participent à la sécurisation du dispositif.  
A l'école Matisse, un protocole a été mis en place  
en direction des parents. (voir page 23 et 24)

Ces entrées échelonnées sont très intéressantes dans les grandes écoles où les rangs et la montée des escaliers s'avèrent souvent particulièrement sonores et engendrent des pertes de temps conséquentes. Les collègues qui les pratiquent sont unanimes sur le calme et la sérénité qu'elles engendrent en début de journée.

Voir aussi le témoignage sur le site « La classe plaisir »

<https://bit.ly/2FxFQcK>

Bien souvent, lorsque les entrées se font par classe entière, des « chefs de rangs » sont désignés pour encadrer le groupe. Dans une classe, il y avait même des récompenses collectives quand ça se passait bien. Mais il est bien clair que c'est l'adulte qui reste le garant de la discipline exigée.

Les échanges se poursuivent autour du rôle du conseil. Les passages de ceinture au moment du conseil entraînent l'évaluation par les pairs qui peut s'avérer très délicate parce que justement l'adulte risque de ne plus être le garant des exigences en matière de comportement. Pour certains enfants, la mise en cause devant le groupe est également difficilement supportable. Des collègues insistent pourtant sur l'importance d'une certaine « solennité » dans le conseil, où les faits sont clairement exposés, selon des rituels, sans jugement mais dans un souci de proposer ensemble des solutions pour arriver à faire mieux. Le conseil ne doit pas être uniquement destiné aux passages de ceinture souvent chronophages.

Dans beaucoup de classes, un temps est consacré aux résolutions de conflits, sous différentes formes. Chez Christine, un enfant qui a eu un conflit y trouve un temps pour discuter entre protagonistes. Florence, avec les CP, se réfère le plus souvent au protocole du message clair. Anne a dissocié la résolution des conflits de la réunion de classe où on fait des propositions.

La résolution des conflits, de même que l'utilisation des messages clairs, demandent un apprentissage systématique. L'expression de chacun, l'écoute attentive des uns et des autres, les phrases clés mémorisées pour les messages clairs, la référence à des histoires (ex. *La Goutte de Miel* de Vincent Dès et Lise Mélinand), de petits protocoles (Je dis stop, j'essaie de discuter, si ça ne marche pas, je demande l'aide du conseil)

sont des outils souvent déterminants. Ces apprentissages se font progressivement dans la mesure où les situations se traitent régulièrement selon un certain rituel. Cependant, des enfants peuvent ne pas supporter le message clair dans la mesure où ils doivent entendre le ressenti du camarade et que cela les met très mal à l'aise. La question de l'utilisation de « tu » dans les propositions peut amener des situations très fermées.

Le théâtre forum, où la scène de conflit est jouée, puis rejouée par des acteurs différents peut permettre de réfléchir à des changements d'attitude possibles et de prendre de la distance par rapport à une situation très personnelle.

Le groupe en arrive alors à la question importante des lois et des règles. Chacun pense être relativement au clair avec ces notions mais on s'aperçoit que nos références ne sont pas toujours les mêmes. Est-ce que la loi est celle du pays ou celle de la classe ? Est-ce que la Loi universelle dont nous parlons et qui est non-négociable ne se réfère-t-elle pas plutôt aux Droits de l'Homme et aux Droits des enfants ? Les lois du pays se discutent au parlement, évoluent, sont parfois remises en cause aussi (et même parfois enfreintes pour de justes causes !). Mais là, nous n'en sommes pas au niveau des enfants de nos classes sans doute.

Les règles sont liées aux fonctionnements de la classe ou de l'école et gèrent souvent les déplacements, le matériel, les relations de travail... En principe, les règles établies doivent être respectées sans discussion. Néanmoins, pour permettre aux enfants de pouvoir agir sur le fonctionnement de la classe et la manière de travailler, certaines règles peuvent évoluer, se compléter ou changer, après discussion au sein du conseil.

Certains collègues, surtout dans les petites classes, simplifient les choses en établissant quelques « règles d'or » non négociables, notamment sur la prise de parole, le respect et la non moquerie, et ensuite, d'autres règles s'ajoutent en fonction des besoins de la classe. Elles sont élaborées au sein du conseil.

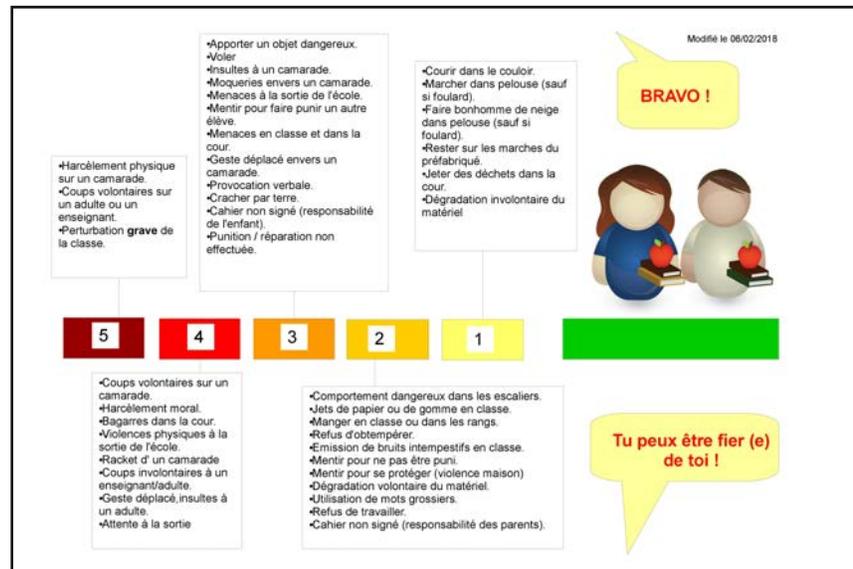
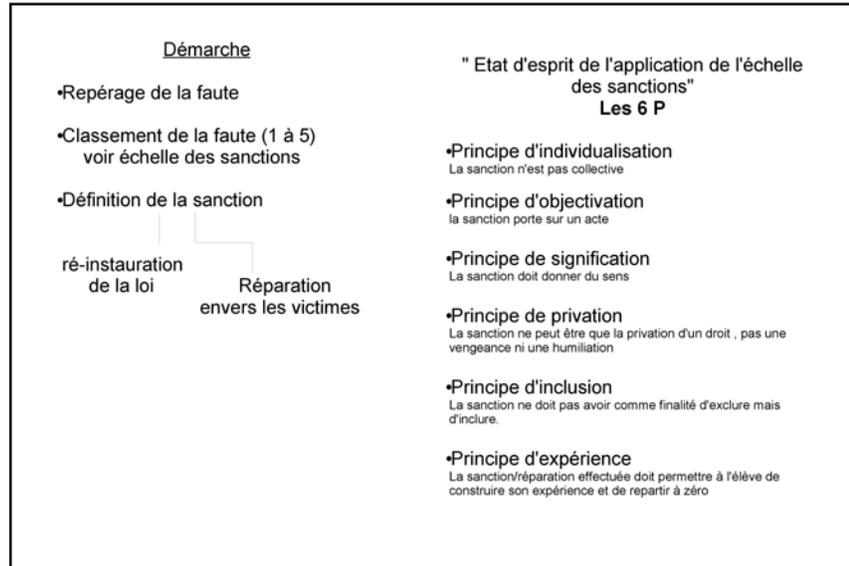
Une fois les lois et les règles clairement établies avec les enfants, et disponibles par écrit pour pouvoir s'y référer, il faut aborder le problème des sanctions. Les infractions aux règles se doivent d'être prises en compte et donner lieu à une réaction éducative. La punition qui humilie ou exclut l'enfant est bien entendu bannie de nos pratiques

dans une classe Freinet. L'enfant qui choisit de transgresser les lois ou règles en vigueur doit en assumer la responsabilité. Il apprend à se responsabiliser en effectuant une sanction définie en amont dans la classe, une réparation, des excuses orales ou écrites, une réflexion écrite par rapport à la règle transgressée, un moment de réflexion (en maternelle notamment), ou alors un arrêt dans le passage des ceintures. Chaque classe ou école va adapter ces sanctions à ses propres spécificités avec des élaborations plus ou moins détaillées selon la réflexion de l'équipe enseignante.

Ex. ci-joint, la grille des sanctions à l'école Pergaud

Les échanges montrent que les règles liées au niveau sonore de la classe sont souvent les plus difficiles à respecter. Il s'agit d'arriver à faire des pauses, des expériences de silence, et surtout aussi ne pas laisser aux enfants le temps de s'ennuyer. Les carillons ou la gestuelle en maternelle sont également des outils.

Le sujet est loin d'être épuisé en fin d'après-midi et on sent des frustrations parmi les participants. Nous avons abordé un sujet complexe, qui touche chaque enseignant, dans son organisation, sa pédagogie, mais aussi sa personnalité et ses émotions.



	5	4	3	2	1
Niveau de gestion	école IEN	école	école	classe	classe
Nature	Convocation de la famille par le directeur	Sanction + Convocation famille par l'enseignant + Information directeur par l'enseignant	Réparation ou sanction + Information famille par l'enseignant + Information directeur par l'enseignant	Réparation + Information famille par l'enseignant	Excuses ou / et Réparation
Définition	Punition + privation de droit + Signalement IP ou cellule harcèlement + Equipe éducative	Punition ou privation de droit + Convocation de la famille + Information du directeur + Contrat de comportement	Punition ou réparation + Mot dans cahier de liaison + Contrat de comportement	Messages clairs + règlement de classe	Messages clairs + règlement de classe
	Exclusion éventuelle vers classe de plus grands avec un travail adapté + Scolarisation éventuelle dans une autre école	Exclusion éventuelle vers classe de plus grands avec un travail adapté			

Modifié le 16/03/2018

**Quelques pistes ou références**

Des expériences de collègues qui essaient de se lancer en pédagogie Freinet :

<https://urlz.fr/9h56>

Les clés de la réussite, de Pierre Blanc

<https://urlz.fr/9h5u>

Loi et règle, de François Galichet, professeur émérite de l'Université de Strasbourg

<https://urlz.fr/9h50>

et sur le site de l'ICEM68

Message clair

- Chantiers 32 page 13 : le message clair en maternelle

- Chantiers 36, pages 12 à 16 : le message clair

## AVENANT A LA MONTEE/DESCENTE EN AUTONOMIE

(applicable dès le lundi 7 janvier 2019)

### Montée en autonomie lors des temps d'accueil du matin et de l'après-midi

- De 8 h 20 à 8 h 30, l'arrivée des élèves se faisant de façon échelonnée et dans le calme, ces derniers montent en classe en autonomie.

- De 13 h 35 à 13 h 45, les enseignants surveillent la montée, par binômes, dans les deux bâtiments Matisse 1 et Matisse 2 comme suit :

- au 1<sup>er</sup> étage : binômes d'enseignants → salles 11 et 12, salles 13 et 14, salles 15 et 16. L'un des enseignants placés en bout de couloir surveille le palier du 1<sup>er</sup> étage pendant que l'autre enseignant surveille sa classe et celle de son collègue (porte intermédiaire ouverte).

De la même façon, l'un des enseignants placés au milieu du couloir surveille l'arrivée des élèves dans le couloir pendant que l'autre enseignant surveille les 2 classes (porte intermédiaire ouverte).

- au 2<sup>e</sup> étage : binômes d'enseignants → salles 21 et 22, salles 23 et 24, salles 25 et 26. L'un des enseignants placés en bout de couloir surveille le palier du 2<sup>e</sup> étage pendant que l'autre enseignant surveille sa classe et celle de son collègue (porte intermédiaire ouverte).

De la même façon, l'un des enseignants placés au milieu du couloir surveille l'arrivée des élèves dans le couloir pendant que l'autre enseignant surveille les 2 classes (porte intermédiaire ouverte).

### Montée en autonomie après la récréation

- Les élèves montant côté parking passent par la cour de récréation. Ils marchent, ne crient pas et ne se poussent pas.

- Les enseignants de service lors de la montée en autonomie et qui ne sont pas de surveillance dans la cour, doivent faire en sorte d'être en place à la sonnerie qui annonce la fin de la récréation.

### Descente en autonomie à 12 h et 16 h 15

A 12 h et à 16 h 15, les enseignants surveillent la descente en binômes comme suit dans les deux bâtiments Matisse 1 et Matisse 2 :

- au 1<sup>er</sup> étage : binômes d'enseignants → salles 11 et 12, salles 13 et 14, salles 15 et 16. L'un des enseignants placés en bout de couloir surveille le palier du 1<sup>er</sup> étage pendant que l'autre enseignant surveille sa classe et celle de son collègue.

De la même façon, l'un des enseignants placés au milieu du couloir, surveille les déplacements des élèves dans le couloir pendant que l'autre enseignant surveille les 2 classes.

- au 2<sup>e</sup> étage : binômes d'enseignants → salles 21 et 22, salles 23 et 24, salles 25 et 26. L'un des enseignants placés en bout de couloir surveille le palier du 2<sup>e</sup> étage pendant que l'autre enseignant surveille sa classe et celle de son collègue.

De la même façon, l'un des enseignants placés au milieu du couloir surveille les déplacements des élèves dans le couloir pendant que l'autre enseignant surveille les 2 classes.

NB : Lorsqu'un enseignant est de surveillance à la porte du préau à 12 h ou à 16 h 15, il en informe son binôme qui adapte sa surveillance, notamment au niveau des paliers.

RAPPEL : il n'y a pas de descente en autonomie lors des récréations, puisque chaque enseignant doit vérifier que la surveillance est effective dans la cour ou le préau avant de prendre sa pause.

### Les temps d'accueil

- Horaires : 8 h 20 le matin et 13 h 35 l'après-midi
- Principe : les élèves arrivent à l'école entre 8 h 20 et 8 h 30 le matin, et entre 13 h 35 et 13 h 45 l'après-midi. Ils ne restent pas dans les cours de récréation, mais montent directement dans leur classe.
- Trajet : les élèves montent tous par les préaux. Aucun élève ne passe par les cours.
- Surveillance :
  - La directrice est postée à la porte du préau de Matisse 2 à 8 h 20, et à celle de Matisse 1 à 13 h 35. Linda est postée à la porte du préau de Matisse 1 à 13 h 35, et à celle de Matisse 2 à 8 h 20.
  - Les enseignants de service (voir planning) sont postés aux portes des préaux à 12 h et 16 h 15.
  - Les enseignants accueillent les élèves dans leur classe dès 8 h 20 et surveillent leur montée à 13 h 35 selon les modalités définies ci-dessus.

- Durant les deux premières semaines, les enseignants de CP viennent dès 8 h 20 et 13 h 35 dans les préaux de Matisse 1 et 2, afin d'accueillir les élèves, et de monter avec eux à 8 h 30 et 13 h 45.

### • Contenu et objectifs

- Les objectifs de ce dispositif sont d'accueillir l'élève « en douceur » dans sa classe, lui permettre de s'approprier l'espace et le temps qu'il va y passer de façon progressive. Pour cela, le contenu de cet accueil peut prendre différentes formes.
- A la façon des accueils existant en école maternelle, différents coins ou ateliers peuvent être mis en place : dessins, jeux de construction, puzzles, jeux de société, coin lecture, travail scolaire en autonomie, révision des devoirs... L'idée est de laisser le choix entre différentes possibilités.

## Quelle est la place de la sanction dans la classe Freinet ?

*Annie de Laroche Lambert*

24

### Les normes des collègues, des parents, de la hiérarchie exercent sur nous une forme de contrainte.

Dans nos écoles, nous ne sommes pas seuls. Nous ne pouvons pas décider seuls des choix que nous faisons. Nous faisons partie d'une équipe de collègues qui ne partagent pas forcément notre engagement pédagogique. Nous avons face à nous des parents qui ne sont pas toujours bienveillants. A ce carcan s'ajoutent les injonctions de l'institution et des inspecteurs qui varient d'une circonscription à l'autre. Toutes ces personnes, même nos élèves, sont porteuses de

normes<sup>1</sup> qui, parce qu'elles sont issues de groupes sociaux, culturels et professionnels différents et qu'elles correspondent à une conception de l'école et à des attentes variables sont souvent contradictoires. Nous y sommes soumis parfois sans en être conscients. Elles peuvent nous déstabiliser et nous avons du mal à résister à ces injonctions contraires qui nous renvoient des images différentes de notre autorité et exercent sur nous une forme de pression.

<sup>1</sup> La norme est l'ensemble des règles de conduite qu'il convient de suivre au sein d'un groupe social.

### **Pour résister à cette pression, pensons notre pédagogie !**

Pour ne pas nous insécuriser, il est important que les choix que nous faisons soient clairement définis et étayés. Nous devons avoir les idées claires pour nous protéger, nous renforcer, avancer dans notre pédagogie et - pourquoi pas - amener nos collègues à construire avec nous des pratiques qui soient en cohérence avec notre éthique et nos choix pédagogiques qui sont ceux de la pédagogie Freinet.

D'où l'importance de nous retrouver, au cours des samedicem, pour réfléchir ensemble et aussi nous préparer sereinement aux discussions, débats, entretiens que nous aurons dans nos écoles avec nos partenaires ou nos interlocuteurs ou face à notre inspecteur.

### **Quelle autorité exercer ?**

Pour sécuriser et protéger nos élèves il faut que nous soyons capables d'exercer une autorité bienveillante, juste et stable. Cette autorité non violente qui rend possible des relations de confiance au sein de la classe est une force qui ne nous oppose pas aux élèves mais les accompagne et leur apprend à grandir. Elle permet la construction d'un climat de classe apaisé et respectueux qui ne génère pas de violence et garantit le droit à l'expression de chacun. Celui-ci est la condition première pour que tous les enfants, quelles que soient leurs différences, puissent s'épanouir harmonieusement et que la classe et l'école deviennent des espaces d'éducation à la citoyenneté.

### **L'enfant ne naît pas citoyen, il le devient.**

La mission première de l'école est d'éduquer les enfants à la citoyenneté. Il s'agit, bien-sûr d'une citoyenneté active où chacun a sa place et apprend à devenir responsable. La condition pour que la vie de la classe soit démocratique est de protéger tous les enfants de la violence. Aussi est-il d'abord nécessaire de développer et d'organiser des moments et des lieux de prise de parole.

C'est toute l'importance de nos pratiques de classe ("Quoi de neuf ?", conseil, présentations...) qui permettent à cette parole libre et respectueuse d'être éduquée au quotidien, de s'exercer et de devenir émancipatrice.

### **Une des fonctions de l'éducation est l'intériorisation de la loi et des règles par les enfants.**

Très vite, les enfants doivent apprendre à distinguer la loi, à laquelle nous sommes tous soumis, adultes et enfants, dans et hors de l'école, et les règles de vie, propres à la classe, ou à l'école. Elles seront le fruit d'un travail réalisé avec les enfants pour permettre le vivre ensemble. Loi et règles posent le cadre de respect mutuel et de protection des plus faibles et du groupe. La classe ne doit pas être le lieu d'une morale fluctuante et incertaine qui autorise le jugement (« c'est mal, c'est très bien, gentil, méchant... ») mais celui où les principes universels sont énoncés et garantis. C'est là qu'intervient la sanction.

### **Il est indispensable de penser la sanction.**

Mais la parole, même lorsqu'elle s'exprime dans le cadre institué du conseil et le rappel à la règle par le maître ou par leurs pairs et la répétition de règles ne suffisent pas pour tous les enfants. De plus, certains enfants refusent la demande de messages clairs de leurs camarades. Ceux-ci doivent faire l'expérience des limites que pose la sanction. Pour que le groupe aille bien, pour que les relations apaisées soient garanties et que le vivre ensemble soit possible, il faut que chacun comprenne qu'il doit renoncer à une part de sa liberté et accepter l'inhibition et la frustration qui accompagnent le renoncement à faire ou dire tout ce qui lui passe par la tête.

### **La sanction fait partie du processus éducatif.**

Tous les enseignants sont confrontés à un moment ou un autre à l'obligation de sanctionner. Cela fait partie de leurs attributions. Penser la sanction et réfléchir à sa mise en œuvre c'est aussi exercer notre métier.

La sanction doit être justifiée : sanctionner c'est poser la primauté de la Loi et de la règle sur l'égoïsme de l'individu. Sanctionner c'est d'abord donner un signal fort : c'est couper, arrêter, dire stop !

Cette sanction doit être juste, ne pas humilier, ne pas rejeter, ne pas isoler durablement, ne pas couper le lien entre l'enfant sanctionné et le groupe, ne pas être violente. Pensons aux conséquences profondes de nos paroles, aux menaces (souvent irréalisables et lourdes de charges affectives) qui annoncent des châtiements !

Pour se faire, elle doit se donner les moyens d'une écoute vraie, « qui permet à chacun d'exprimer ses sentiments et ses besoins et non de déterminer qui a raison et qui a tort, qui commande et qui obéit... » (Non-violence Actualité, « Cultiver l'art de l'écoute »).

**La sanction est prévue.**

Cette sanction ne peut être le fait d'un adulte surpuissant et autoritaire qui régit, contraint, domine, soumet. Ce sont la loi et les règles qui la permettent. Pourtant il n'existe pas de carnet de sanctions prêtes à l'emploi. L'erreur la pire dans ce domaine est la punition collective. Les sanctions doivent être construites et être en cohérence avec les enfants, l'école, les problèmes récurrents. Aussi varient-elles d'un établissement à l'autre. Dans notre école nous avons opté pour la rédaction de fiches de réflexion. Leur attribution permettait aussi une certaine souplesse, discutée ou entre les enfants impliqués ou, dans certains cas, en conseil. Il suffisait parfois que l'enfant formule une excuse verbale et un engagement (rappel de la pratique du message clair).

**Elle est réparatrice.**

Une sanction n'est pas une punition, décidée sur le coup de la colère. Elle doit être comprise et admise par l'enfant. Elle doit avoir des vertus réparatrices, éducatives et structurantes même si l'intéressé réagit dans un premier temps par l'indignation ou même le refus. Cette sanction décidée peut être une réparation matérielle (restitution de l'objet cassé équivalent) ou un travail de réparation au sein de la classe (nettoyage, aide, fabrication...).

**Elle est responsabilisante.**

Elle atteint son objectif si l'enfant se responsabilise, s'il prend conscience de ses actes. Pour cela il doit trouver des mots, ses mots, pour décrire sa conduite, l'expliquer et essayer de se comprendre. Aussi ne doit-elle pas être culpabilisante, car elle serait sclérosante, mais engager l'enfant dans une dynamique « d'autoguerison » et de restauration de son image.

**Elle s'exerce dans un esprit de co-responsabilité des enfants.**

Elle opère dans un cadre de classe où les enfants sont responsabilisés et exercent quotidiennement leurs différentes responsabilités par lesquelles ils se mettent « au service » de leurs camarades » et contribuent activement et positivement à la classe. L'objectif est bien que l'enseignant et le groupe aident l'enfant sanctionné à s'engager dans un processus éducatif qui l'amène à se changer, à modifier son comportement et à reprendre une place active dans la classe.

**Elle est réparatrice et non humiliante et porteuse de sens.**

Pour que l'enfant retrouve vite sa place dans la vie de la classe et que la situation se normalise, la réparation doit lui permettre de poser des actes qui rattrapent son geste.

Elle doit s'intégrer dans un cadre motivant de travail, de projets personnels et collectifs qui lui donne un sens. Les copies, les conjugaisons, les exercices ou problèmes donnés en plus, sont tout à fait contestables et inefficaces car ils ne permettent pas à l'enfant de changer en profondeur.

**Elle peut temporairement priver.**

Mais la sanction peut amener l'enfant à une privation ou à un renoncement. Atteindre à la liberté des autres et au respect des autres c'est aussi les priver de sécurité et de liberté.

L'objectif de l'éducation est que chaque enfant adopte une conduite réglée, respectueuse des autres et des lieux qui implique des renoncements à des parcelles de liberté. Le but sera atteint lorsque les règles de conduite seront intériorisées et que l'enfant sera libre d'agir dans ce cadre.

Je finirai par cette citation d'Eirick Prairat : « *La sanction s'adresse à un sujet. Elle exige du sens, de la parole. (...) Elle ne prend sens et efficacité que comme élément d'un dispositif plus global où se nouent paroles, lois et responsabilité.* »

Après ce premier cadrage, la question de la nature (fiche de réflexion, exclusion temporaire, privation d'une liberté, travail d'intérêt général, travail de réparation...) et de l'organisation des sanctions et de l'explicitation et de la valorisation des conduites respectueuses des règles et responsabilisantes (à travers la mise en place de ceinture de comportement ou de droits à qui s'acquièrent progressivement) reste posée et c'est à quoi il convient de réfléchir avec les collègues, pour plus de cohérence, et parfois, avec les enfants.